



Innovative Research Group, Inc.

Toronto • Vancouver

www.innovativeresearch.ca

Sommaire

Indice ACVM des investisseurs 2020

Préparé pour:

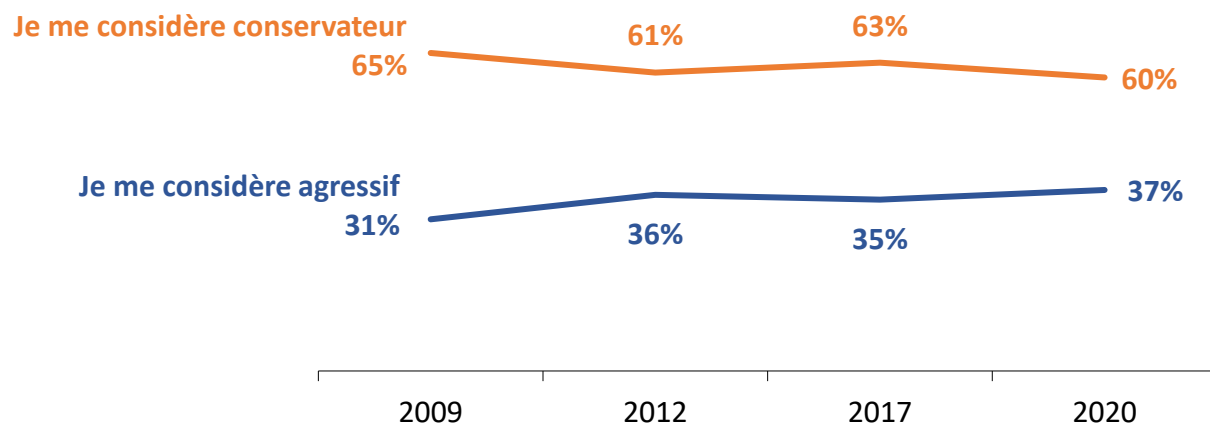


**Canadian Securities
Administrators**

**Autorités canadiennes
en valeurs mobilières**

La tolérance au risque des investisseurs canadiens demeure stable en 2020

Depuis le début de la pandémie de la COVID-19 on s'interroge sur les répercussions que pourrait avoir celle-ci sur les finances des ménages canadiens, sur l'emploi et – naturellement – sur les placements. Une étude récente réalisée par INNOVATIVE Research Group pour le compte des Autorités canadiennes en valeurs mobilières démontre qu'en dépit des bouleversements provoqués par la pandémie, le niveau de tolérance au risque des investisseurs canadiens est demeuré inchangé au cours de l'année en cours.



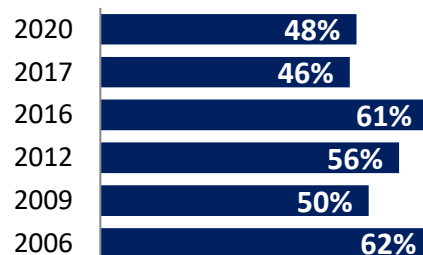
Question: Laquelle des options suivantes décrit le mieux vos préférences sur le plan du niveau de risque?¹

En 2017, 63 % des investisseurs canadiens se sont décrits comme étant modérément ou très conservateurs en matière placement, pourcentage qui baisse légèrement à 60 % en 2020. À l'inverse, 37 % se décrivent comme étant modérément ou très agressifs, comparativement à 35 % en 2017.

Au sujet du présent rapport

Le présent rapport résume les résultats clés de l'Indice ACVM des investisseurs 2020, une enquête en ligne approfondie réalisée par INNOVATIVE Research Group.

Il s'agit de la sixième enquête réalisée depuis 2006. Elle constitue une source d'informations importantes sur les connaissances en investissement, le comportement des investisseurs et l'incidence de la fraude en matière de placement au Canada.



■ Au cours de la dernière année

Question: À quand remonte la dernière fois que vous ou votre conseiller avez révisé en détail le niveau de risque que vous êtes prêt à accepter pour vos placements?

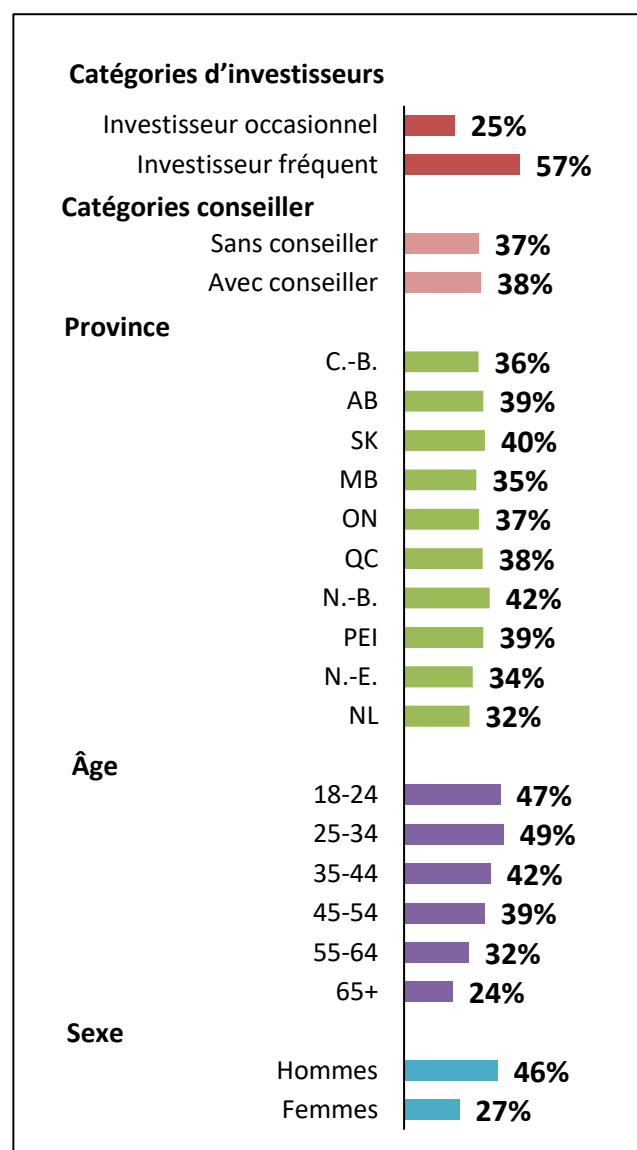
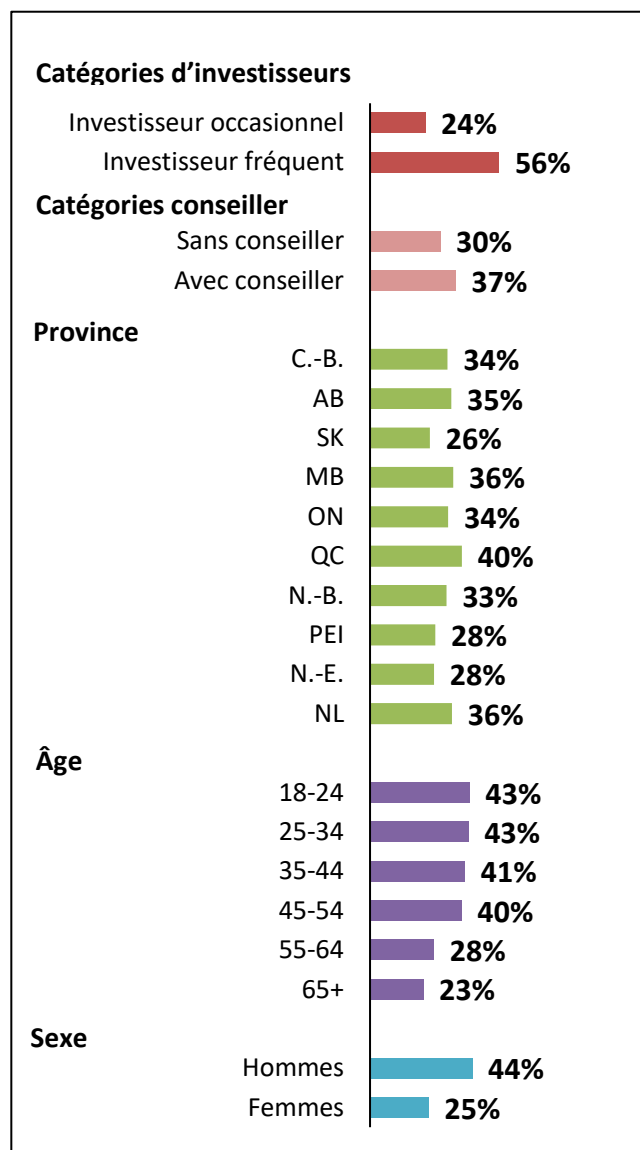
¹ Les choix de réponse offerts sont: Je me considère très agressif; je suis prêt à assumer un niveau de risque assez élevé pour obtenir un rendement supérieur à la moyenne; Je me considère modérément agressif; je suis prêt à prendre certains risques pour obtenir un rendement supérieur à la moyenne; Je me considère modérément conservateur; je ne prends qu'un peu de risque; Je me considère très conservateur; je n'achète que les placements moins risqués; Je ne sais pas.

Au cours de la même période, les investisseurs ont été de moins en moins susceptibles de déclarer qu'ils ont réexaminé leur niveau de tolérance au risque au cours de la dernière année.

Cette constance dans la tolérance au risque déclarée est uniforme parmi tous les groupes démographiques et catégories d'investisseurs.

L'exception la plus marquée à cette tendance se retrouve parmi les investisseurs qui n'ont pas recours à un conseiller. Les investisseurs dans cette catégorie qui se déclarent « agressifs », sont en hausse de 7 points, ce qui les place au même niveau que les investisseurs avec un conseiller, qui auparavant se déclaraient légèrement plus agressifs que ceux sans conseiller.

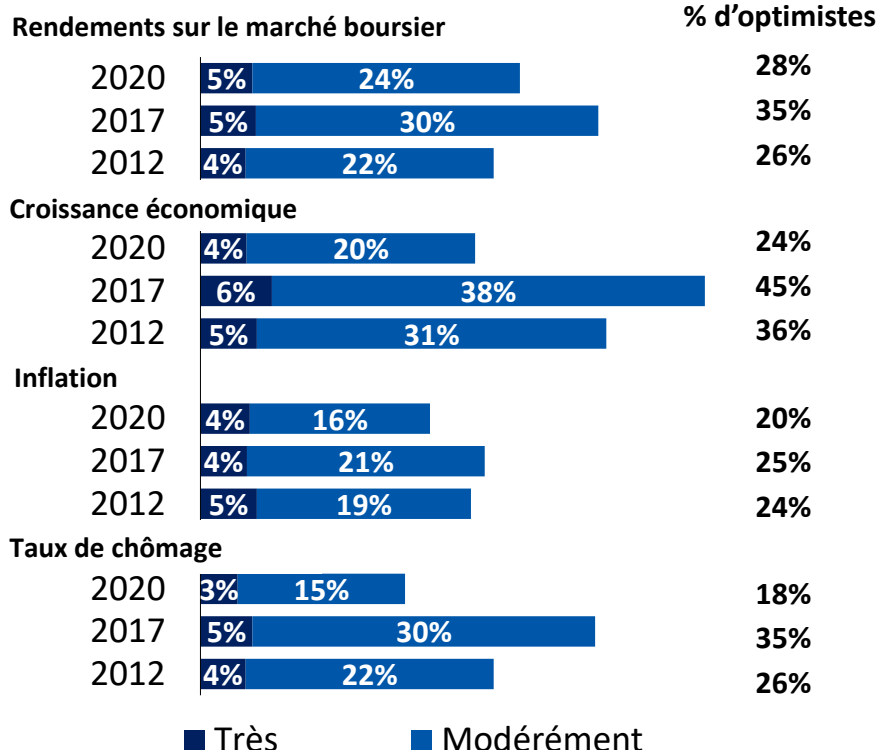
2017: Investisseurs qui se déclarent « agressifs » 2020: Investisseurs qui se déclarent « agressifs »



L'optimisme concernant l'économie est à la baisse

On observe une constance dans la tolérance au risque déclarée en dépit des répercussions que devrait avoir la pandémie de Covid-19 sur l'économie. Globalement, les investisseurs sont moins optimistes concernant les divers aspects de l'économie qu'ils l'étaient il y a trois ans. Toutefois, dans de nombreux cas, ils ne le sont pas moins qu'en 2012 lorsque ces questions furent ajoutées à l'enquête.

Les baisses les plus prononcées concernent l'optimisme sur la croissance économique et sur le taux de chômage. Le niveau d'optimisme sur la croissance économique atteint à peine 24 % en 2020, comparativement à 45 % en 2017 et 36 % en 2012. Le niveau d'optimisme sur le taux de chômage est à 18 %, en baisse de 17 points sur 2017 alors qu'il atteignait 35 %, Il était à 26 % en 2012.



Question: En ce qui concerne l'état général de l'économie, comment jugeriez-vous les perspectives au sujet des indicateurs suivants?
 [Les résultats ne prennent en compte que les épargnants et les investisseurs]

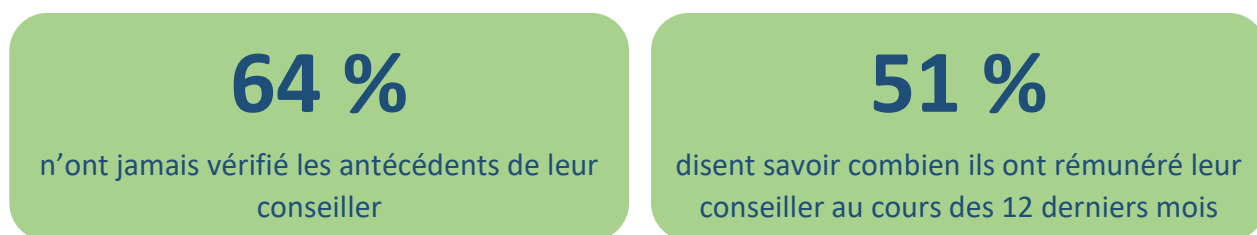
En ce qui concerne l'optimisme des investisseurs pour les rendements de leur portefeuille, on constate que sur une période de 12 mois, leur niveau d'optimisme est le même que pour le marché boursier dans son ensemble:

- L'optimisme des investisseurs qui croient qu'ils vont atteindre leurs objectifs de placement au cours des 12 prochains mois atteint 45 %, alors que 21 % des investisseurs sont pessimistes. Le niveau d'optimisme est en baisse par rapport à 2017, alors qu'il était de 53 %, et à peine 42 % en 2012.
- Le pourcentage d'optimistes qui croient qu'ils vont atteindre leur objectif de placement au cours des cinq prochaines années s'établit à 60 %, alors que 11 % sont pessimistes. Le niveau d'optimisme demeure stable: 59 % en 2017 et 57 % en 2012.

La plupart des Canadiens ne vérifient toujours pas les antécédents de leur conseiller ou ignorent combien ils le rémunèrent.

L'Indice de 2017 a mesuré une hausse du nombre d'investisseurs avec conseiller qui déclarent savoir combien ils rémunèrent celui-ci; en revanche, il a mesuré une baisse du nombre de ceux qui déclarent avoir déjà vérifié ses antécédents.

En 2020

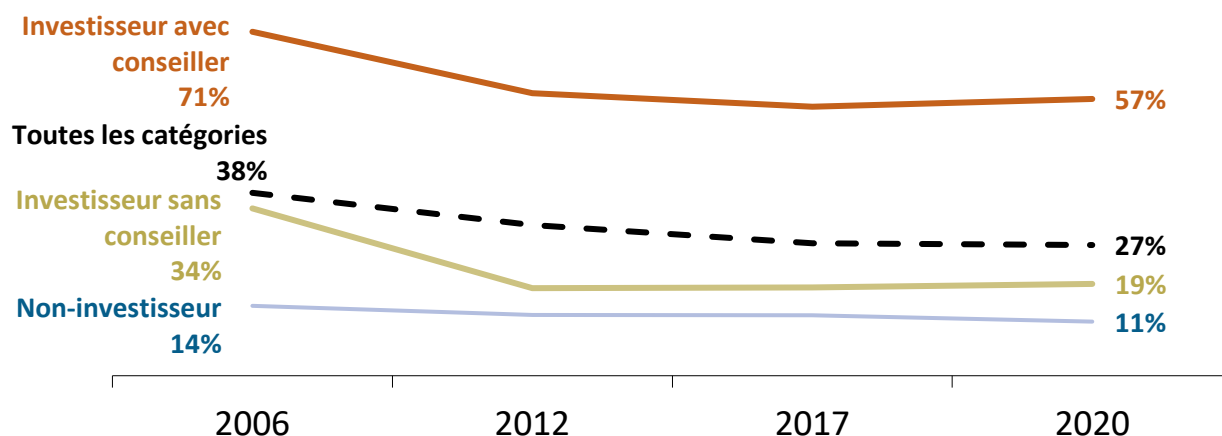


Ces chiffres correspondent à ceux de 2017 alors que 66 % déclaraient qu'ils n'avaient pas vérifié les antécédents de leur conseiller, et 30 % déclaraient savoir combien ils l'avaient rémunéré. Toutefois, dans les deux cas, on observe un écart notable entre 2012 et 2017. En 2012, seulement 57 % déclaraient ne pas avoir vérifié les antécédents de leur conseiller et seulement 44 % déclaraient savoir combien ils l'avaient rémunéré.

Plus de la moitié des investisseurs avec conseiller possèdent un plan financier écrit

En ce qui concerne la planification financière, on observe après 2006 une diminution du nombre de Canadiens déclarant posséder un plan financier écrit. Globalement, 38 % déclaraient avoir un plan écrit en 2006, comparativement à 25 % en 2009 et 27 % en 2020.

% avec un plan financier écrit



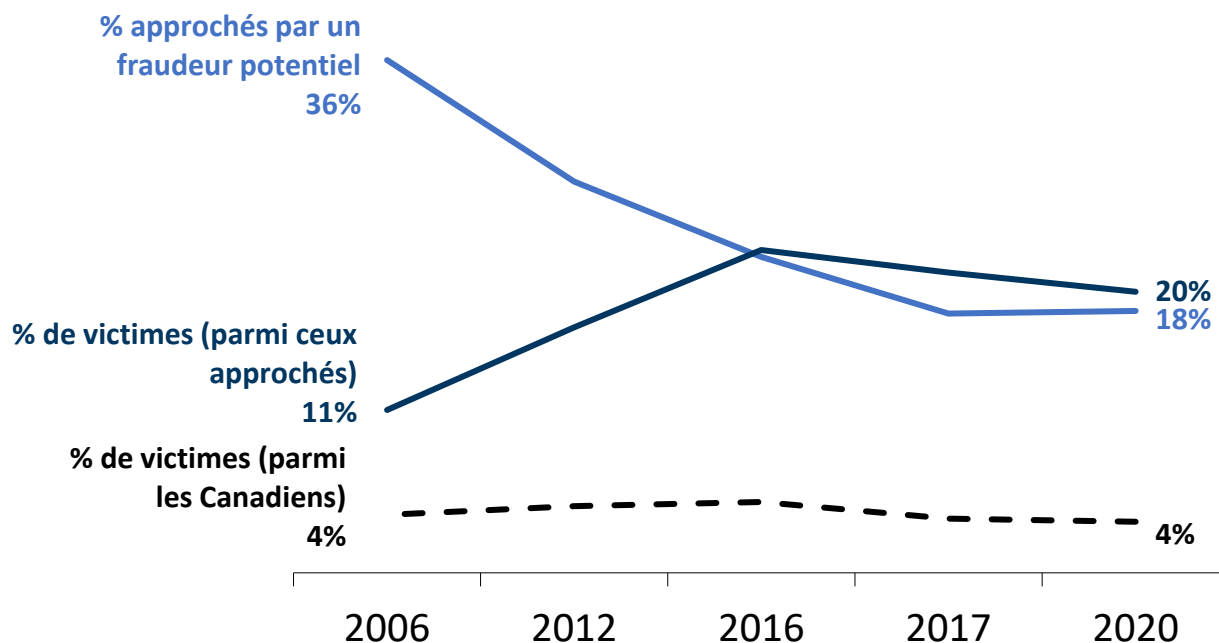
Question: Avez-vous un plan financier écrit qui comprend des objectifs en matière de placements précis?

Si on ventile les résultats entre investisseurs avec conseiller, investisseurs sans conseiller et non-investisseurs, on constate que plus de la moitié des investisseurs avec conseiller déclarent avoir un plan financier écrit, alors que moins d'un investisseur sans conseiller sur cinq déclare la même chose.

Depuis 2006 on constate une baisse de 15 points chez les investisseurs sans conseiller et de 14 points chez les investisseurs avec conseiller, la plus forte baisse étant survenue entre 2006 et 2012.²

L'incidence de la fraude en matière de placement est stable mais le profil des victimes change

Depuis 2006, année où on a commencé à effectuer un suivi, le pourcentage de Canadiens qui déclarent avoir été victimes d'un acte frauduleux en matière de placement est demeuré inchangé à environ 4 %. Toutefois, au fil des ans, le nombre de Canadiens qui déclarent avoir été approchés par un fraudeur potentiel diminue; en revanche, le nombre de ceux qui ont été approchés et qui déclarent avoir été victimes d'une fraude a augmenté.



Question sur les victimes: Avez-vous déjà investi de l'argent dans un placement qui s'est avéré frauduleux par la suite?

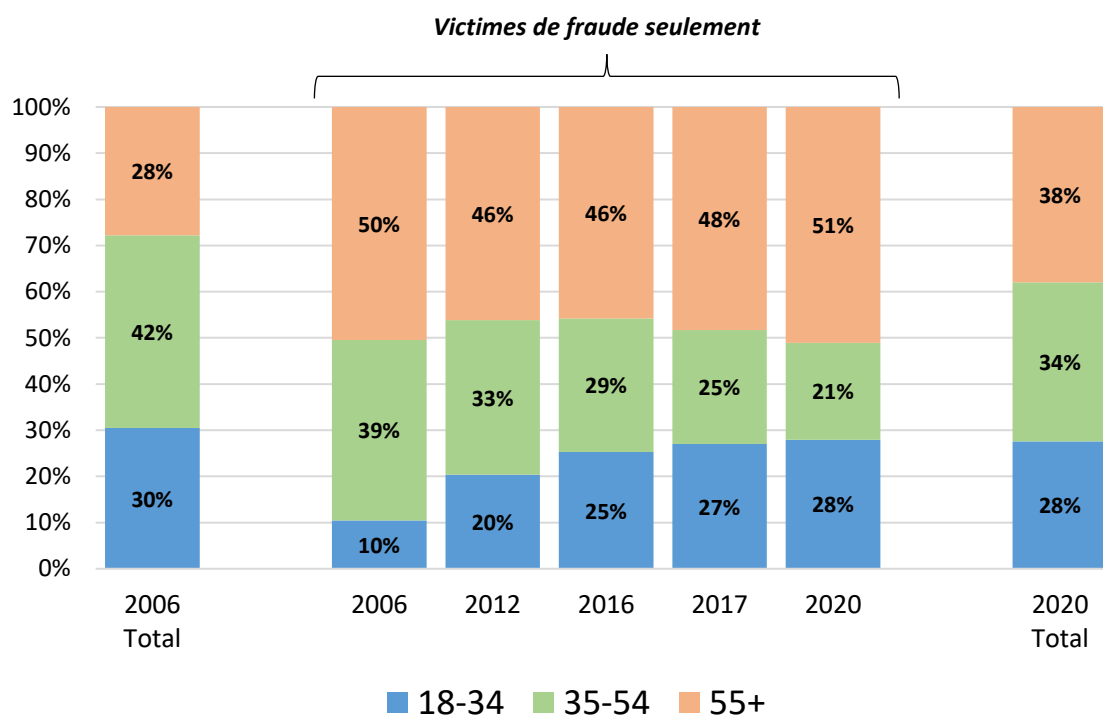
Conséquence de la nature de plus en plus ciblée de la fraude en matière de placement: de plus en plus de gens déclarent avoir eu un certain degré de confiance envers la personne qui les a approchés le plus récemment pour leur proposer un placement susceptible d'être frauduleux. En 2006, 8 % de ceux qui avaient été approchés déclaraient avoir eu un degré de confiance « relativement élevé » ou « très élevé ». En 2020, ce pourcentage était passé à 16 %, soit le double. Cette hausse est quasi totalement

² En 2009, 25 % des investisseurs ont déclaré avoir un plan financier écrit, mais ce pourcentage n'est pas ventilé par catégories d'investisseurs.

concentrée chez les investisseurs fréquents, le pourcentage dans cette catégorie ayant grimpé de 7 % en 2006 à 32 % en 2020.

La moyenne d'âge des victimes d'actes frauduleux a également changé. En 2006, un nombre disproportionné de victimes se retrouvait parmi les Canadiens plus âgés. Alors que les Canadiens de plus de 55 ans représentaient 28 % de la population, ils constituaient 50 % des victimes. Pour leur part, les

Répartition par groupe d'âge des victimes de fraude par rapport à l'ensemble des Canadiens



Canadiens de moins de 35 ans, qui représentaient 30 % de la population totale, ne constituaient que 10 % des victimes.

En 2020, la répartition des victimes par groupe d'âge avait changé. Le nombre de Canadiens de moins de 35 ans s'établissait à 28 %, ce qui était également le pourcentage du nombre de victimes de la fraude dans ce groupe d'âge. Quelque 51 % des victimes avaient 55 ans, tout comme en 2006, mais globalement le pourcentage était à la baisse compte tenu du fait que ce groupe d'âge représentait alors 38 % des Canadiens.

Le pourcentage des victimes dans le groupe de 35 à 54 ans a également diminué depuis 2006. Alors que les personnes appartenant à ce groupe d'âge représentaient alors 42 % de la population, ils constituaient 39 % des victimes. En 2020, s'ils représentaient 34 % de la population, ils constituaient seulement 21 % des victimes.

À propos de l'Indice ACVM des investisseurs

L'Indice ACVM des investisseurs 2020 est la sixième enquête à être réalisée par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM) sur les connaissances en investissement des Canadiens, leur comportement en tant qu'investisseurs et l'incidence de la fraude en matière de placement. Les cinq études précédentes ont été réalisées en 2006, 2009, 2012, 2016 et 2017. Les données et les analyses tirées de ces enquêtes ont pour but de guider le Comité sur la sensibilisation des investisseurs des ACVM dans la formulation et la prestation de programmes qui aident les investisseurs à prendre des décisions judicieuses lorsqu'ils placent leur argent, et aussi à reconnaître, à éviter et à dénoncer les offres de placements qui leur paraissent frauduleuses.

L'ACVM a mandaté Innovative Research Group pour concevoir et réaliser l'étude sur l'Indice ACVM des investisseurs 2020. Cet indice a été conçu pour faire le suivi des indicateurs clés portant sur les connaissances des investisseurs, leur degré de confiance, leur gestion du risque, leurs comportements et leur utilisation des renseignements, ainsi que sur les placements frauduleux. L'étude a été réalisée dans sa version intégrale en 2006, 2009, 2012 et 2017, et dans une version écourtée en 2016. Chacune de ces études comprenait également des sections sur des sujets particuliers portant sur des questions émergentes ou importantes cette année-là.

Sujets particuliers

En 2017, nous avons ajouté un module axé sur les robots-conseillers. Compte tenu de la popularité croissante de ceux-ci, ce nouveau sujet examinait jusqu'à quel point les investisseurs les connaissaient, leur prévalence et les perceptions entourant ce nouveau service. L'Indice ACVM des investisseurs 2020 comprend encore ce sujet spécial, avec un suivi sur leur prévalence et les attitudes clés à l'égard des robots-conseillers.

Ce qui diffère de l'enquête de 2017 sur les robots-conseillers est le changement de terminologie concernant ce service. Alors qu'en 2017 on les qualifiait de « conseillers automatisés », on parle plutôt maintenant de « conseillers en placement en ligne ». Les changements dans la formulation des questions apportés au fil des ans sont, le cas échéant, indiqués dans le présent rapport.

Méthodologie

L'enquête sur l'Indice ACVM des investisseurs 2020 a été menée par Innovative Research Group Inc. (INNOVATIVE) selon une méthodologie mixte alliant un sondage téléphonique par composition aléatoire à un questionnaire en ligne détaillé.

Le sondage en ligne faisait appel à un échantillon représentatif de 7 537 Canadiens de 18 ans ou plus. Il a été réalisé en français et en anglais entre le 24 août et le 8 septembre 2020. Les membres du panel ont été recrutés à partir de plusieurs sources afin de s'assurer que le panel soit représentatif de l'ensemble du pays quant à l'âge, le sexe et la langue. L'échantillon en ligne a été pondéré selon l'âge, le sexe et la province de résidence sur la base des données du recensement de 2016 de Statistique Canada afin de refléter la composition véritable de la population. À cette fin, et afin d'éviter de surestimer la fiabilité de l'échantillon d'une région particulière, l'échantillon a été pondérée à n=5 000. En plus d'être pondéré sur la base des données du recensement de Statistique Canada, l'échantillon en ligne fut également pondéré sur la base du sondage téléphonique national d'août 2020 auprès de 1 223 Canadiens de 18 ans

ou plus. On a utilisé les résultats de ce sondage pour s'assurer que la répartition des répondants des divers groupes soit équilibrée au sein des quatre segments d'investisseurs primaires du sondage en ligne.

	C.-B.	AB	SK	MB	ON	QC	N.-B.	PEI	N.-É	NL	Total
Non pondéré (n)	822	1108	501	537	2148	1141	531	218	258	258	7,537
Non pondéré (%)	10.9%	14.7%	6.6%	7.1%	28.5%	15.1%	7.0%	2.9%	3.4%	3.4%	100%
Pondéré (n)	677	559	150	175	1914	1170	109	20	135	76	5,000
Pondéré (%)	13.5%	11.2%	3.0%	3.5%	38.3%	23.4%	2.2%	.4%	2.7%	1.5%	100%



n=5 000

Échantillon national pondéré

Il s'agit d'un échantillon représentatif. Nous avons fixé des cibles afin que l'échantillon reflète adéquatement la composition sur le plan régional et démographique; nous avons ensuite pondéré afin que l'échantillon global soit représentatif de l'ensemble du pays. Toutefois, le fait que le sondage en ligne n'était pas basé sur un échantillon aléatoire ne permet pas de calculer une marge d'erreur. L'Association de la Recherche et de l'Intelligence Marketing (ARIM) interdit de donner des marges d'erreur des échantillonnages ou des estimés de population portant sur la plupart des panels en ligne.

Au sujet des Autorités canadiennes en valeurs mobilières

Les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM), qui rassemblent les autorités provinciales et territoriales en valeurs mobilières, ont pour tâche première d'instaurer un processus harmonisé de réglementation des valeurs mobilières dans l'ensemble du pays. L'ACVM protège les investisseurs canadiens contre les pratiques déloyales, abusives ou frauduleuses tout en favorisant l'équité et l'efficacité des marchés financiers. Un volet important de cette protection consiste à sensibiliser les investisseurs aux risques, responsabilités et bénéfices associés aux placements. Par le biais de son Comité sur la sensibilisation des investisseurs, l'ACVM s'emploie à faciliter l'accès à une information sur les placements qui soit objective et aide les investisseurs particuliers à prendre des décisions éclairées en matière de placement.

Pour en connaître plus sur l'ACVM, consultez www.securities-administrators.ca.

Au sujet d'Innovative Research Group

Innovative Research Group, Inc. (INNOVATIVE) est une société nationale de recherche sur l'opinion publique et de conseil en stratégie avec des bureaux à Toronto et Vancouver. INNOVATIVE fournit des données critiques essentielles pour évaluer et surmonter les défis en matière d'affaires publiques et de communication d'entreprise, cerner et évaluer les solutions possibles et surveiller les résultats.

Pour en connaître plus sur INNOVATIVE, consultez www.innovativeresearch.ca.

Les renseignements publiés ci-dessous ont pour but de servir de référence générale pour aider à comprendre les comportements des investisseurs et l'incidence présumée de la fraude dans le domaine des placements au Canada. Ils n'ont pas pour objet de fournir des conseils précis au sujet des placements, ni de leurs aspects fiscaux, juridiques ou comptables, et ne sauraient être utilisés à de telles fins.

Les auteurs sont seuls responsables des opinions et conclusions exprimées dans le document. Les recherches relatives à cette étude ont eu lieu en août et septembre 2020.

Tous les droits afférents au contenu de la présente publication sont réservés. Les auteurs autorisent toutefois les organisations sans but lucratif s'intéressant à la sensibilisation des investisseurs à la fraude et aux placements à reproduire, sans les modifier, des extraits du document pouvant servir à des fins éducatives et à la formulation des politiques au Canada.

Le présent document a été rédigé par Innovative Research Group Inc. au nom du Comité sur la sensibilisation des investisseurs des Autorités canadiennes en valeurs mobilières.